

Le Québec à la traîne pour la norme d'exposition à l'amiante

Micheline Marier
Titulaire d'une maîtrise en histoire
Conseillère en prévention

40^e congrès de l'AQHSST
17 mai 2018

Quelques références

- René Beaudry et al., « Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante; rapport final », 1976
- INSPQ, « Épidémiologie des maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec » et « Fibres d'amiante dans l'air intérieur et extérieur – État de situation au Québec », 2003
- M. Marier, « De la grève de l'amiante au lobby prochrysotile. La question de l'amiante chez les syndicats québécois de l'amiante. 1973-1983 » Udm, 2016
- Courrier de Frontenac, Mine d'information, Le Devoir, La Presse, à partir de 1973
- Barry Castleman, « Asbestos : Medical and Legal Aspects », 1984
- G. Markowitz, D. Rosner, « The Limits of Thresholds, Silica and the Politics of Science, 1935 to 1990 ». American Journal of Public Health, février 1995, vol. 85, no 2
- Josh McCulloch et Geoffrey Tweedale, « Defending the Indefensible, the Global Asbestos Industry and its Fight for Survival », 2008
- OSHA, « Occupational Exposure to Asbestos, Final rules », 1994

Le Québec à la traîne

- **Normes d'exposition professionnelle à l'amiante (chrysotile)**
 - 1 f/cc sur 8 heures au Québec
 - 0,1 f/cc ailleurs au Canada, aux Etats-Unis et en d'autres pays
 - 0,01 f/cc en Suisse, en France

- **Y a-t-il toujours eu un retard du Québec à ce sujet?**
- **Comment s'est creusé ce retard?**

- **Périodes d'évolution des normes d'amiante**
 - 1928 – 1968
 - 1968 – 1975
 - 1975 – 1986
 - 1986 et après

1928-1968

L'amiante au Québec

- Deux régions productrices : Thetford Mines (1877) et Asbestos (1879)
- Industrie sous domination grandissante des manufacturiers américains
 - Johns-Manville (1918), Philip Carey (1924), ASARCO (1952), General Dynamics (1968)
 - Une britannique : Turner & Newall (1934)
- Quasi-monopole syndical de la CTCC (devenue la CSN en 1960)
 - Combat pour la reconnaissance de l'amiantose en maladie professionnelle dès les débuts des syndicats de l'amiante, en 1936

Contrôle versus limite

Grande-Bretagne

- Usines textiles – pas de mines
- *Public Health Service* – rôle des inspectrices
- Cas d'amiantose sans tuberculose
- 1928 - Merewether et Price – étude amiantose : durée, intensité
- 1931 – Asbestos Industry Regulations
- 1931 – Loi d'indemnisation silicose et amiantose

Contrôler l'exposition

États-Unis

- Usines textiles et matériaux – mines
- *Public Health Service* – ne peut entrer dans les usines
- Litiges sur amiantose et silicose
- Système d'assurance privé / refus d'assurance-vie en 1918
- 1929 – Metropolitan Life – étude amiantose, résultats non publiés
- 1937 – Étude de Dreessen (*PHS*)
- 1938 – Limite d'exposition

Établir une limite d'exposition

Origine du concept de limite

- Concept de valeur limite développé aux États-Unis
- 1927 - American Chemical Society : Threshold Limit Value (TLV) pas d'effets aigus pour les gaz toxiques
- Puis - normes en milieu de travail : TWL (VEMP) et MAC (VECD)
- 1936 - Conférence nationale sur la silicose à Washington
MetLife : silice 5 mpppc ; Johns-Manville: amiante 5 mpppc

Ligne entre danger et sécurité. Défense face aux poursuites

États-Unis / Québec

	États-Unis	Québec
1936	Conférence nationale silicose	FNEA - CTCC
1938	Public Health Service : 5 mpppc	
1946	ACGIH: 5 mpppc plafond	
1947	ACGIH: 5 mpppc VEMP	
1949		Grève d'Asbestos
1950		MRN: 5 mpppc
1964	Étude Selikoff cancer (syndicats)	
1966		Étude McDonald IUMTE (AMAQ)

1968 – 1975

L'amiante au Québec

- Nationalisme économique canadien et québécois – amiante = symbole
 - 1973 : CRDCE / programme du P.Q. : transformation / richesse nationale
- Industrie en expansion – années record d'exportation du chrysotile
- Changements syndicaux dans l'industrie
 - 1968 – 1970 : Métallos dans deux mines de Thetford Mines (Bell et LAC)
 - 1973 : mineurs d'Asbestos passent à la CSD
- Combat pour la santé du travail dans l'amiante
 - 1971 : création du service de Génie industriel à la CSN
 - 1974 : Étude Selikoff mineurs CSN de Thetford Mines: 61% d'amiantose
 - 1975 : Grève de Thetford-Mines (CSN et Métallos) → comité Beaudry

Contrôle ET limites

• Grande-Bretagne

- Amiantose toujours présente
- 1965 – comité médical aviseur : aucune limite sécuritaire possible
- 1968 – BOSH propose une limite
- 1969 – *Asbestos Regulation* adopte la limite de BOSH et inclut les industries utilisatrices

À partir de là, multiplication des poursuites pour violation des règles par le Service d'inspection

• États-Unis

- 1970 – Loi sur la SST (OSHA)
- 1971 – Création d'OSHA et NIOSH
- 1971 – 1^{er} document = amiante
- 1972 – norme fédérale sur l'amiante

Caractère obligatoire de la norme ; les inspecteurs ont le droit d'entrer dans les usines

Évolution du concept de limite

- Échantillonnage par impacteur et comptage de particules, OR
 - Grande variation du contenu en amiante de la poussière
 - Concept de la dangerosité selon la longueur des fibres
 - Crocidolite plus dangereux
- Échantillonnage sur membrane et comptage des fibres (MOCP)
 - Passage des limites en mpppc → aux limites en f/cc
 - BOSH: fibres comptées : > 5 microns, ratio longueur: largeur > 3:1
 - Début limites distinctes selon variété (GB)
- Controverses sur la validité des limites en terme de prévention
 - Transformation contestée des anciennes données mpppc en f/cc → absence de données antérieures
- **Établir des limites temporaires pour prévenir l'amiantose**
- **Consensus de plus en plus grand : pas de limite pour le cancer**

États-Unis /Québec /BIT

	États-Unis /Grande-Bretagne	Québec
1968	ACGIH: 12 f/cc – 2mpppc / BOSH: 2f/cc chrysotile (4h)	
1969		
1970	ACGIH: 5 f/cc	
1971	OSHA: 12 → 5f/cc(pour 1976) AFL-CIO	
1972	NIOSH: 2 f/cc	
1973		Québec: MRN 5 f/cc
1973	BIT: 1 ^{re} réunion d'experts sur l'amiante → 2f /cc (amiantose)	
1974	ACGIH: 5 f/cc	
1975	OSHA: projet de 0,5 f/cc	Québec : 5 f/cc (pour 1978)

- Diminution de 12 à 5 à 2 f/cc
- Marc Lalonde (Santé - Ottawa) recommande à Claude Forget (Affaires sociales - Québec) d'adopter la cible provisoire de l'OIT, soit 2 f/cc

Propositions au comité Beaudry

CSN	CSD	Métallos	TUA
Norme zéro	Norme zéro	Norme zéro	
2f/cc – immédiat 1f/cc en 1977	1f/cc en 1977 0,4f/cc en 1978	Selon avancées science/technique	5f/cc 0,5f/cc en 1978

AMAQ	Manufacturiers	AMIPQ
5f/cc	2f/cc	2f/cc

Recommandation du comité Beaudry: 2f/cc en 1978

1976 - 1986

L'amiante au Québec

- **Prise de contrôle de l'amiante par les Québécois**
 - 1976 – élection du P.Q. → 1978: Société nationale de l'amiante
 - 1980 – Nationalisation de la Bell (Turner & Newall)
 - 1982 – Nationalisation de l'Asbestos Corporation (General Dynamics)
 - 1982 – Faillite de la Johns-Manville
 - 1983 – Rachat de la mine Jeffrey par d'anciens cadres de la CJM
- **Chute de moitié des expéditions d'amiante du Québec**
 - Crise économique de 1982 (automobile et construction)
 - Montée du mouvement d'interdiction
- **Syndicats de l'amiante : combat pour la santé et pour l'emploi**
 - De 6 431 emplois en 1976 à 2 926 emplois en 1984

Interdire ou contrôler

• Scandinavie

- 1972, Danemark bannit amiante dans l'isolation
- 1976, Danemark bannit amiante sauf certains produits d'amiante-ciment

• FIOM (métallos)

- 1976, syndicats scandinaves réclament l'interdiction
- 1980, compromis sur 0,1 f/cc (proposition de Selikoff)

• CTC

- 1986: Interdire ou contrôler?

• États-Unis

- NIOSH – Limiter risque de cancer : limite détection MOCP : 0,1 f/cc
- EPA - campagne pour l'interdiction graduelle de l'amiante
- Écoles - débat dès 1979 - protocole AHERA en 1986
- Asbestos Association conteste en Cour l'abaissement de la norme par OSHA et l'interdiction de l'amiante par l'EPA

États-Unis/ Québec/ Europe/ BIT

	États-Unis	Québec	Europe	BIT - OIT
1976	OSHA : 2 f/cc	C. Beaudry : 2 f/cc	Suède : 1 f/cc Finlande : 2 f/cc	
1977			Suède : 0,5 f/cc	
1978		Québec : 2 f/cc		
1980	ACGIH : 2 f/cc			
1981				2 ^e réunion experts
1983	OSHA : projet 0,2 ou 0,5 f/cc – Cour appel			3 ^e réunion experts
1984		C. R. Ontario : 1f/cc	GB : 0,5 f/cc 4h	
1985	OSHA : projet 0,2 f/cc			71 ^e conférence OIT
1986	OSHA : 0,2 f/cc			72 ^e conférence OIT convention 162

Québec pour l'usage contrôlé

- 1976 / 1980 – Délégation Métallos à la FIOM (Gérin-Lajoie)
- 1979 – MEQ : inventaire dans les écoles
- 1981 – 2^e comité d'expert BIT (Gérin-Lajoie) – contrôle vs bannissement
« toute limite au-dessus de 0 : compromis socio-politique »
- 1982 – Symposium mondial sur l'amiante (PDG de Lac d'amiante)
- 1983 – Comité revalorisation amiante (Maires, CSD, CSN, Métallos...)
– 1^{re} action : contre la tête de mort sur les sacs d'amiante
- 1983 – PDG de la SNA vs OSHA : aucune urgence à baisser la norme
- 1983 – 3^e comité d'expert (Md AMAQ) : règles d'utilisation sécuritaire
- 1984 – Création de l'Institut de l'amiante (Ottawa, Québec, Industrie)
– 6 représentants des mines et 1 des syndicats (Métallos)
- 1985-1986 – Délégation canadienne à l'OIT (AMAAQ, Métallos, CSN et CSD)
– Faire accepter 0,5 f/cc comme acceptable vs 0,2 f/cc

Après 1986

L'amiante au Québec

- Industrie
 - Dénationalisation – 1986 : LAB chrysotile – 1992 : vente à Mazarin
 - Fermetures, faillites, suspensions d'activité à Thetford et à Asbestos
- Syndicats
 - À partir de 1997, la CSN ne représente plus de mineurs d'amiante
- Réseau de la santé publique
 - 1998 : création INSPQ
 - 1999 : CLSC Faubourgs - étude amiantose chez travailleurs construction
 - 2001 / 2003 : INSPQ - exposition et maladies amiante au Québec
- Québec
 - 2002 : politique de l'utilisation sécuritaire et accrue de l'amiante
 - 2012 : Québec décrète la fin de l'exploitation de l'amiante au Québec

États-Unis/ Québec/ Europe/ OIT

	États-Unis	Québec	Europe	OIT - OMS
1990		Québec: 1 f/cc		
1994	OSHA: 0,1 f/cc	Ottawa propose 0,2 f/cc		
1996			France: 0,3 f/cc	
1998	ACGIH: 0,1 f/cc			
2000		Québec: MSSS 0,1 f/cc		
2006				OIT-OMS: bannir
2007			France : 0,1 f/cc	
2009		Ottawa encore à 1 f/cc 8 provinces: 0,1 f/cc		
2012		INSPQ: resserrer norme		
2015		Ottawa: 0,1 f/cc		

Changement de position

- 1994 – Projet d'Ottawa d'abaisser la norme de 1 à 0,2 f/cc
 - Opposition des Métallos québécois
 - signal « non équivoque » sur risques de l'amiante
 - fermeture à prévoir des plans miniers
 - CSST maintient la norme à 1 f/cc
- 2004 – 2011- Opposition à inscrire le chrysotile sur la liste PIC
- 2011 – CSN se déclare opposée à la poursuite de l'exploitation
- 2017 – FTQ-construction demande à la CSST d'abaisser la norme

